



DOC # 100018367-Central-B

MODIFICATION No 003

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTION 3 : Veuillez clarifier ce qui suit pour **CO1, 2, 3 et 4 pour toutes les régions en anglais et en français :**

- le contrat doit être d'une durée minimale de deux (2) ans et doit être pour un client différent
- deux (2) contrats démontrant une (1) année d'expérience en enseignement aux adultes

Cela signifie-t-il que le contrat doit être d'une durée totale d'un ou deux ans ou peut-il s'agir d'une combinaison de contrats plus courts avec le même client ?

RÉPONSE 3 :CO1, CO3 et CO4 : Chaque contrat doit être d'une durée minimale de deux (2) ans et doit être pour un client différent. Aucune combinaison de contrats plus courts avec le même client sera acceptée. **CO2 :** Chaque contrat doit être pour un minimum d'un (1) an et doit être pour un client différent. Aucune combinaison de contrats plus courts avec le même client sera acceptée.

QUESTION 4: L'exigence de sécurité pour les instructeurs peut-elle être levée ? La formation est offerte virtuellement et TPSGC a un arriéré de dossiers de sécurité avec des approbations qui prennent généralement un à deux ans et même plus.

RÉPONSE 4: Le nom des employés, les niveaux de langue et les résultats des tests des employés constituent des informations protégées, par conséquent, les exigences de sécurité restent les mêmes. La partie 7 A, sous-section 7.2.1 indique le niveau de sécurité pour chaque ressource.



MODIFICATION N^o 002

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS À LA DOC :

1. À la page 1 de la DOC, « L'invitation prend fin » :

Supprimer : 2022-07-11

Insérer : 2022-07-18

QUESTION 2: Nous sommes très intéressés à soumettre une offre. Étant donné que nous sommes maintenant impliqués dans un processus de préparation d'une offre alternative mais tout aussi importante dont la date limite de soumission est le 4 juillet, je demande une prolongation de la date de clôture.

RÉPONSE 2: Le Canada a reporté la date de clôture de la DOC au 18 juillet 2022.

MODIFICATION N^o 001

La présente modification vise à apporter des modifications à la DOC et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS À LA DOC :

1. À la Pièce jointe 4.1 de la DOC, Critères obligatoires corporatif, CO1 :

Supprimer : En entier.

Insérer:

CO1	Expérience d'enseignement avec des adultes L'offrant doit fournir deux (2) contrats démontrant une expérience dans l'enseignement aux adultes en anglais pour les niveaux A, B et C du Secrétariat du Conseil du trésor de la Norme de qualification relatives aux langues
------------	--



	<p>officielles.</p> <p>Chaque contrat doit être d'une durée minimale de deux (2) ans et doit être pour un client différent.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom de l'organisation cliente ;• Portée du projet (y compris la description du lien entre le programme et les normes de qualification relatives aux langues officielles) ;• dates de à mois/année ;• Description des rôles et responsabilités de l'offrant et ses ressources dans le projet.
--	---

2. À la Pièce jointe 4.2 de la DOC, Critères pondérés corporatif, CP1:

Supprimer : En entier.

Insérer:

CP1	<p>Expérience d'enseignement avec des adultes</p> <p>En plus du CO1, l'offrant doit démontrer l'expérience d'enseignement avec des adultes en anglais pour les niveaux A, B et C du Secrétariat du Conseil du trésor de la Norme de qualification relatives aux langues officielles.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom de l'organisation cliente ;• Portée du projet (y compris la description du lien entre le programme et les normes de qualification relatives aux langues officielles) ;• dates de à mois/année ;• Description des rôles et responsabilités de l'offrant et ses ressources dans le projet.	<p>Quatre (4) points par année d'expérience en sus du minimum obligatoire de 2 ans d'expérience jusqu'à concurrence de 20 points</p>
------------	--	--



QUESTION 1: Dans le CO1, il est mentionné que l'expérience de l'utilisation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) est importante. Nous sommes un fournisseur d'écoles de langues pour le gouvernement fédéral depuis plus de 15 ans et nous utilisons le programme PFL2 de l'EFPC pour la majorité de nos programmes. Est-ce qu'EDSC accepterait cette expérience, étant donnée que la majorité des formations linguistiques dans la RCN utilisent le programme PFL2.

RÉPONSE 1: L'expérience avec PFL2 est acceptée car elle est liée à aux [Normes de qualification relatives aux langues officielles](#) du Secrétariat du conseil du trésor. *Voir plus haut les modifications au CO1 et CP1.*